

Objet : Composition du jury compétent pour émettre un avis motivé sur les candidatures et les offres relatives au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre d'exploitation des bus urbains à Chambéry

Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence adressé le 27 février 2025 au BOAMP et au JOUE pour le lancement de la procédure de concours,

Vu les articles L. 2125-1 2°, R. 2162-17, R. 2162-22, R. 2162-24, R. 2122-6, R. 2172-2 du code de la commande publique relatifs respectivement à la procédure de concours, au jury de concours, et aux marchés de maîtrise d'œuvre,

Vu les délibérations n° 069-20 C du Conseil communautaire du 30 juillet 2020 et n° 003-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres appelée à siéger en jury,

Vu la délibération n° 056-25 C du Conseil communautaire du 13 février 2025 relative au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre d'exploitation des bus urbains,

ARRETE

Article 1 : outre les membres désignés en application de l'article R. 2162-24 du code de la commande publique, c'est-à-dire outre les membres de la commission d'appel d'offres, sont désignés comme membres à voix délibérative, pour siéger au sein du jury les personnes suivantes, ayant une qualification professionnelle identique ou équivalente à celle qui est exigée des candidats :

- M. Eric Sainero, architecte,
- M. Pierre Barani, ingénieur,
- M. Philippe Renaud, économiste,

Article 2 : un représentant de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ainsi que le comptable public de Chambéry seront invités à participer aux travaux du jury, où ils siégeront avec voix consultative,

Article 3 : le directeur général des services de Grand Chambéry est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry,

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)**

Numéro attribué à l'acte : **2025-025A**

Objet de l'acte : Composition du jury compétent pour émettre un avis motivé sur les candidatures et les offres relatives au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre d'exploitation des bus urbains à Chambéry

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 1 - Délibérations de constitution de la commission d'appel d'offres ou du jury de concours

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250417-lmc1H33602H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33602H1

Date de transmission en Préfecture : 17 avril 2025

Date de réception en Préfecture : 17 avril 2025

Date de publication sur le site internet: jeudi 17 avril 2025